

A healthcare professional in blue scrubs is shown from the chest down, holding a tablet computer. A stethoscope is visible around their neck. The background is a blurred teal color.

LE DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT SE CONCRÉTISE À NEUCHÂTEL

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

ORDRE DU JOUR

INTRODUCTION	1
DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT	2
MISE EN ŒUVRE À NEUCHÂTEL	3
PROJET PILOTE	4
CONCLUSION	5

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

CHAPITRE 1

INTRODUCTION

Laurent Kurth, président SP DEP NE, chef du DFS

- **Le 26 septembre 2017**, le Grand Conseil a adopté **un crédit d'engagement de 3 millions de francs** permettant la mise en œuvre du dossier électronique du patient au sens de la Loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP) en impliquant les prestataires des soins dans la démarche
- **Le 7 décembre 2017** les prestataires de soins neuchâtelois (HNE, CNP, ANEDEP, ANEMPA, ANIPPA, NOMAD, SNM, ONP), leur service informatique (CIGES) et l'État se rassemblaient pour **créer les associations** Communauté de Référence du Dossier Électronique du Patient Neuchâtel (CR DEP NE) et Structure Porteuse du Dossier Électronique du Patient Neuchâtel (SP DEP NE) portant la mise en œuvre du Dossier Électronique du Patient (DEP) dans le canton de Neuchâtel.
- Depuis, de nombreux travaux ont été menés par les équipes opérationnelles avec les prestataires de soins et plus récemment avec des patients âgés de 50 à 80 ans
- L'objectif aujourd'hui est:
 - de faire un état des lieux des travaux réalisés
 - de présenter le site www.cybersanteneuchatel.ch
 - d'annoncer les prochaines étapes du projet

«Mon Dossier Santé» : Devenez acteur de votre santé !

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

CHAPITRE 2

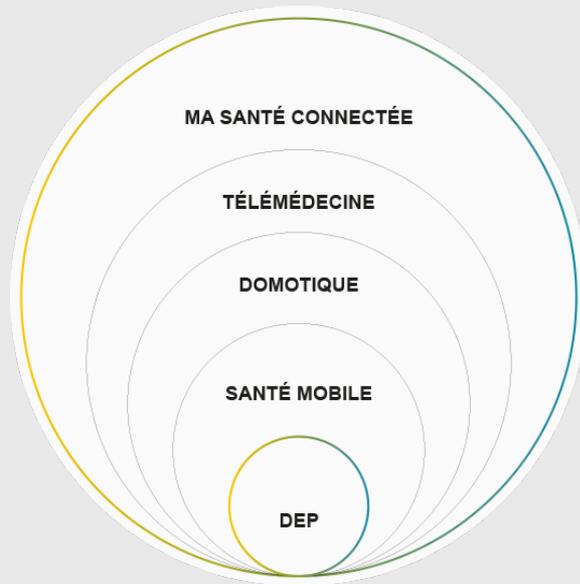
DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

Vincent Huguenin-Dumittan, Chef du SCSP

La loi sur le dossier électronique du patient (LDEP) est entrée en vigueur le **15 avril 2017**.

- Obligation pour les prestataires de soins stationnaires de s'affilier à une «communauté (de référence)» certifiée exploitant une plateforme DEP
 - Hôpitaux: 3 ans (15.4.2020);
 - EMS + maison de naissance: 5 ans (15.4.2022);
- Pas d'obligation pour les prestataires de soins ambulatoires ni pour les patients mais une forte volonté de les intégrer dès le début.

Condition pour figurer sur la liste hospitalière ou des EMS, et facturer leurs prestations à charge de la LAMal.



- La cybersanté est définie comme «l'utilisation intégrée des TIC pour l'organisation, le soutien et la mise en réseau de tous les processus et acteurs du système de santé».
- Le DEP est un dossier permettant le partage et l'échange des données médicales des patients de manière sécurisée entre les différents professionnels de la santé impliqués dans leur prise en charge et ayant reçu l'autorisation des patients.

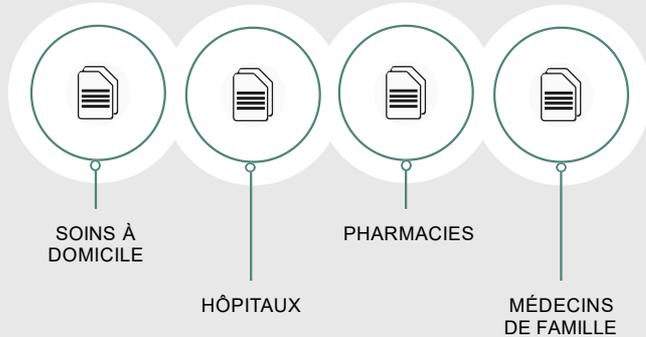
CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL



AUJOURD'HUI

DOCUMENTATION INTERNE (SYSTÈMES PRIMAIRES DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ)

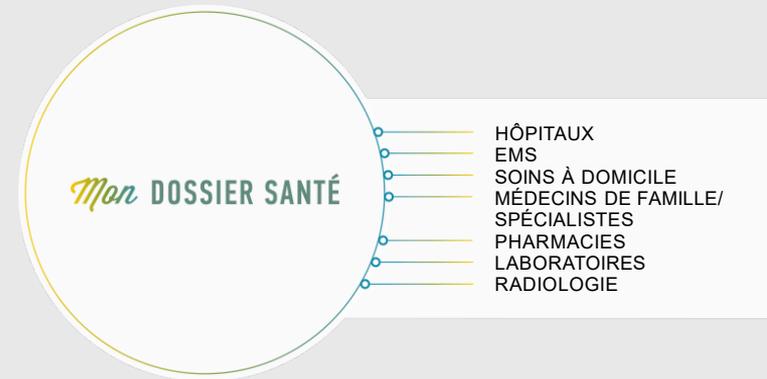
Dossier medical informatisé



DEMAIN

ÉCHANGE DE DOCUMENTS (SYSTÈME SECONDAIRE DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ)

Dossier électronique du patient



Le patient, acteur de sa santé, va :

- Décider d'ouvrir un DEP ou non
- Définir les droits d'accès à son dossier (qui peut accéder à quoi)
- Ajouter des informations le concernant dans son DEP ;
 - Personnes de contact/représentant thérapeutique
 - Allergies
 - Don d'organes
 - Documents scannés (résultats de laboratoire)
 - Paramètres vitaux provenant d'objets connectés...

Pour les patients n'ayant pas la capacité ou volonté de gérer leur DEP il est possible de déléguer cette gestion à un :

- Membre de la famille
- Proche-aidant
- Professionnel de santé

Contenu du DEP

- Module de base
 - Exigence légale (LDEP)
 - Partage de données médicales entre les professionnels de santé de la communauté, impliqués dans la prise en charge du patient (à l'occasion d'un traitement) et ayant reçu l'autorisation de celui-ci
- Module additionnels
 - Modules à valeur ajoutée non obligatoires
 - Exemples : plan de médication partagé, plan de soins partagé...

Sécurité

- Hébergement des données en Suisse
- Authentification double facteur
- Définition des droits par le patient
- Utilisation des dernières technologies en matières de sécurité
- Certification par un organisme indépendant (400 critères)
- Seuls les professionnels de santé ont accès aux données sont exclus explicitement :
 - Assureurs maladie
 - Employeur
 - État

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

CHAPITRE 2

MISE EN ŒUVRE À NEUCHÂTEL

Caroline Gallois-Viñas, directrice opérationnelle SP
DEP NE
Pascale Giron-Lanctuit, chef de projet DEP, HNE

Mise en œuvre décentralisée

- 8 communautés de référence
- 2 communautés



Organisation

- Implication des prestataires de soins stationnaires et ambulatoires dans les instances décisionnaires

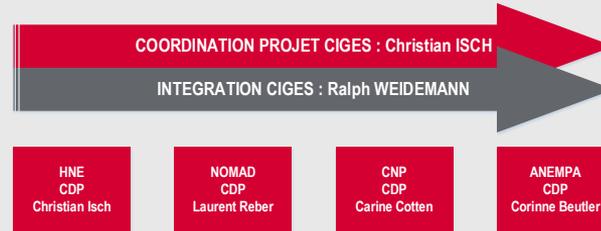


Organisation au sein des prestataires de soins

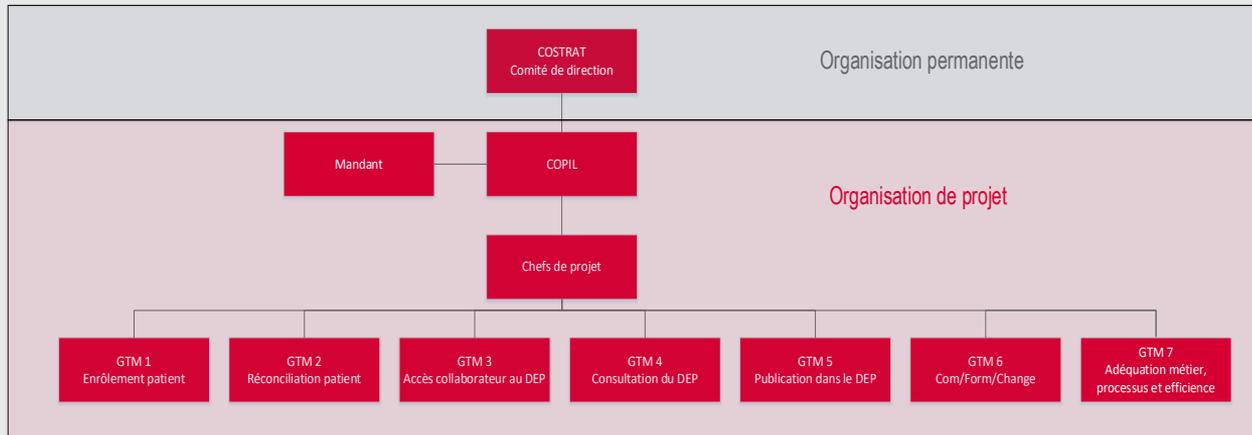
- A l'organisation projet de la SP DEP NE, s'ajoutent celle des prestataires de soins
- Exemple HNE

Coordination
CIGES

Structure de projet mise en place HNE



HNE



Objectifs du DEP :

- Amélioration de la coordination des soins, la bonne information au bon moment pour les professionnels impliqués
- Disponibilité en tout temps, notamment en cas d'urgence, à une information centralisée
- Réduction du risque d'erreur médicale
- Sécurisation du canal de transmission des données
- Diminution de la réplication d'examen (gestes invasifs), et des déplacements des patients
- Amélioration des compétences des patients, de la compliance et patient davantage acteur de sa santé

Un DEP pour toute la Suisse

- Informations disponibles à tous les prestataires de soins suisses (autorisés par le patient)
- Exemple :
 - En cas de vacances/déplacement dans les Grisons, au Tessin ou à Saint-Gall...
 - En cas de traitement dans un hôpital universitaire (hors canton)

⇒ **Changement profond de paradigme car le partage de la donnée médicale demeure un champ de tension entre une vision individuelle et collective de la santé**

«le DEP est aux maladies non transmissibles, ce que la vaccination a été aux maladies infectieuses»

Une illustration concrète... la médication du patient... Aujourd'hui



Mme Bernasconi est hospitalisée



Le Dr House saisit la médication de la patiente

Une pilule rouge, pour la tension, ...



La patiente quitte l'hôpital avec une ordonnance



Elle se rend à la pharmacie proche de l'hôpital qui ne la connaît pas



Le médecin de famille revoit sa patiente et rétablit le traitement sur la base des indications en sa possession

Une illustration concrète... la médication du patient... avec le DEP



Mme Bernasconi est hospitalisée



Le Dr House interroge le DEP
Récupère le plan de traitement du patient



La patiente quitte l'hôpital avec une ordonnance le médecin met à jour le plan de traitement dans le DEP

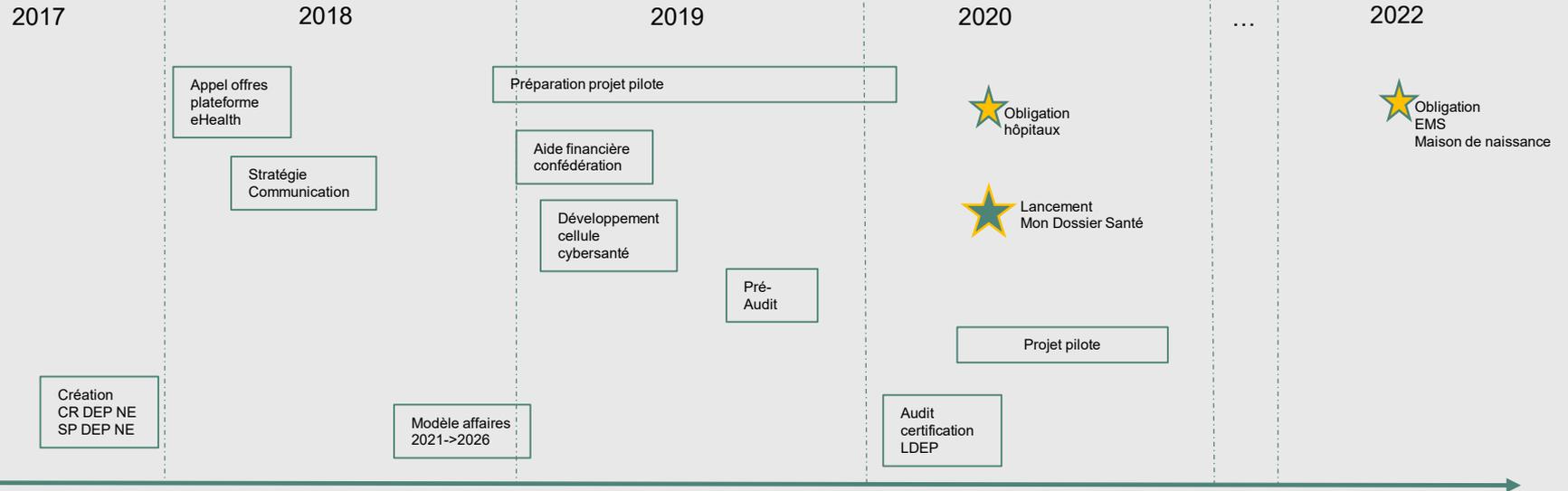
La patiente se rend dans une pharmacie qui interroge le DEP et met à jour le traitement



Le médecin de famille revoit sa patiente consulte le DEP et continue à faire évoluer le traitement

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

MISE EN ŒUVRE À NEUCHÂTEL 3



Ouverture de «Mon Dossier Santé»

- L'ouverture de «Mon Dossier Santé» sera possible dès lors que la communauté de référence neuchâteloise sera certifiée, vraisemblablement en **avril 2020**.
- En attendant, nous devenons travailler à finaliser les questions relatives aux :
 - Points d'enregistrement
 - Identités électroniques sécurisées
 - Consentement quant à l'ouverture de «Mon Dossier Santé»
 - Assistance à la saisie des premiers droits d'accès

Campagne d'information grand public :

- Lancement du site internet «cybersanteneuchatel.ch»
- Première Newsletter en décembre 2019

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

CHAPITRE 4

PROJET PILOTE

Dr Dominique Bünzli, Président CR DEP NE

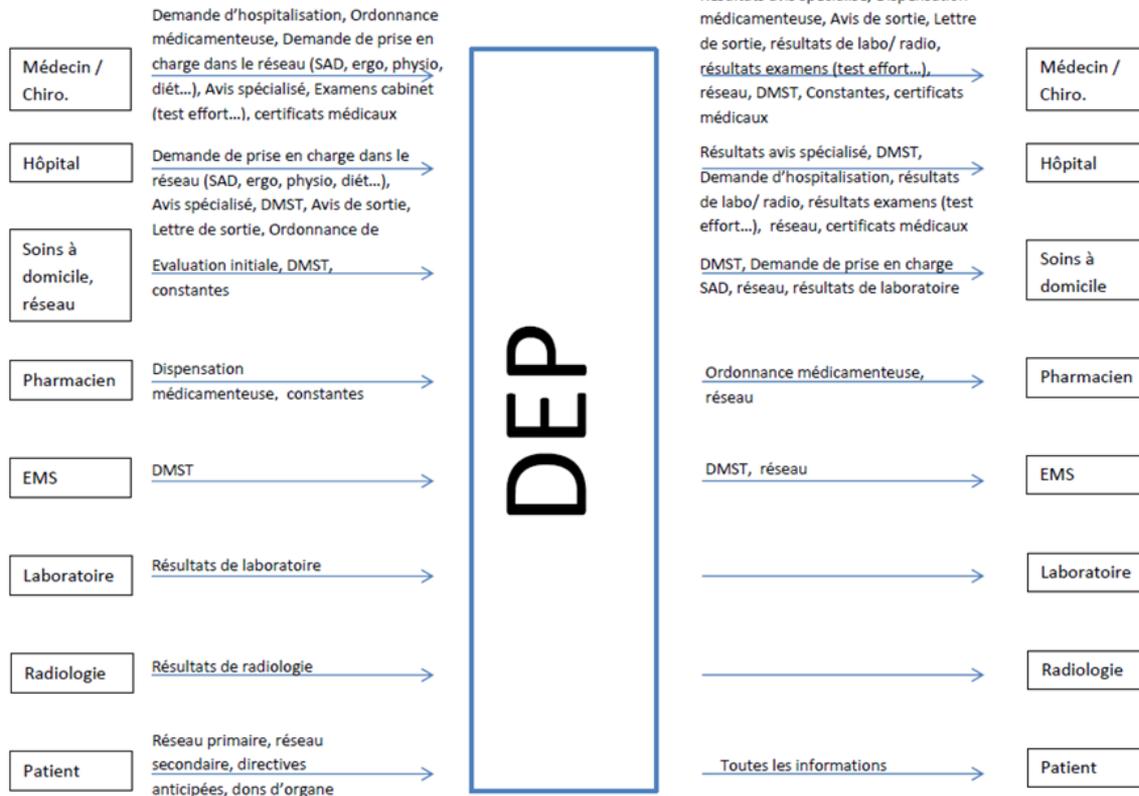
- **Périmètre du projet:** Échange de documents entre prestataires de soins et les patient-e-s diabétiques
- **Participant-e-s:** Les patient-e-s diabétiques (population cible) ainsi que les prestataires de soins du canton (hôpitaux, EMS, soins à domicile, médecins, pharmaciens)
- **Lancement du projet:** suite à la certification du DEP
- **Objectifs:**
 - Promouvoir l'utilisation du DEP
 - Permettre aux patient-e-s et aux professionnels de la santé de se l'approprier
 - Accompagner le changement culturel (renforcer la participation du patient-e-s dans son traitement, renforcer l'échange d'information et la collaboration entre les professionnels de la santé)
 - Améliorer continuellement la plateforme (convivialité, fonctionnalité, processus)

PROFESSIONNELS DE SANTE 2019

HÔPITAUX	2
EMS	4
MEDECINS	50
PHARMACIES	10
ORGANISME DE SOINS À DOMICILE	1
INFIRMIÈRES À DOMICILE	10
AUTRES PROFESSIONNELS DE SANTE (PHYSIO, ERGO, DIET...)	5
LABORATOIRES	2

CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

Liste des documents



CYBERSANTÉ NEUCHÂTEL

CHAPITRE 5

CONCLUSION

Laurent Kurth, président SP DEP NE, chef du DFS

- Le projet est financé grâce à un crédit d'engagement de 3 millions de francs accordé par le Grand Conseil en septembre 2017. En septembre 2019, la Confédération s'est engagée à verser une aide financière à hauteur de 850'000 francs pour le soutenir.
- Remerciement pour l'immense travail effectué ces derniers mois et l'engagement des prestataires de soins stationnaires et ambulatoires qui a permis de franchir de nombreuses étapes.
- Le développement de la cybersanté ne peut se faire qu'avec l'implication de l'ensemble des acteurs du milieu de la santé, des patient-e-s ainsi que de leurs proches!

«Mon Dossier Santé» : Devenez acteur de votre santé !